Image not found or type unknown

Pension alimentaire pour enfant majeur

Par **jml1216**, le **12/10/2011** à **08:56**

Bonjour,
mon fils majeur (20ans) vit chez sa mère , je verse pour lui une pension alimentaire , sur le jugement il est noté jusqu'à ce qu'il subvienne à ces besoins , hors , il ne fait rien ni étude ni emploi . Il a même un comportement "délinquant" . Jusqu'à quand dois je payer , car cela peux durer indéfiniment . De plus , comme justificatif de situation , sa mère m'a donner qu'une lettre manuscrite , suis je en droit de demander des justificatifs officiels : attestation de logement , attestation pôle emploi ...
Merci par avance pour votre réponse

Par **mimi493**, le **12/10/2011** à **15:33**

Faites une requête au JAF en suppression de pension, au motif que l'enfant abuse (pas d'études, pas de recherche d'emploi, glandage)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés